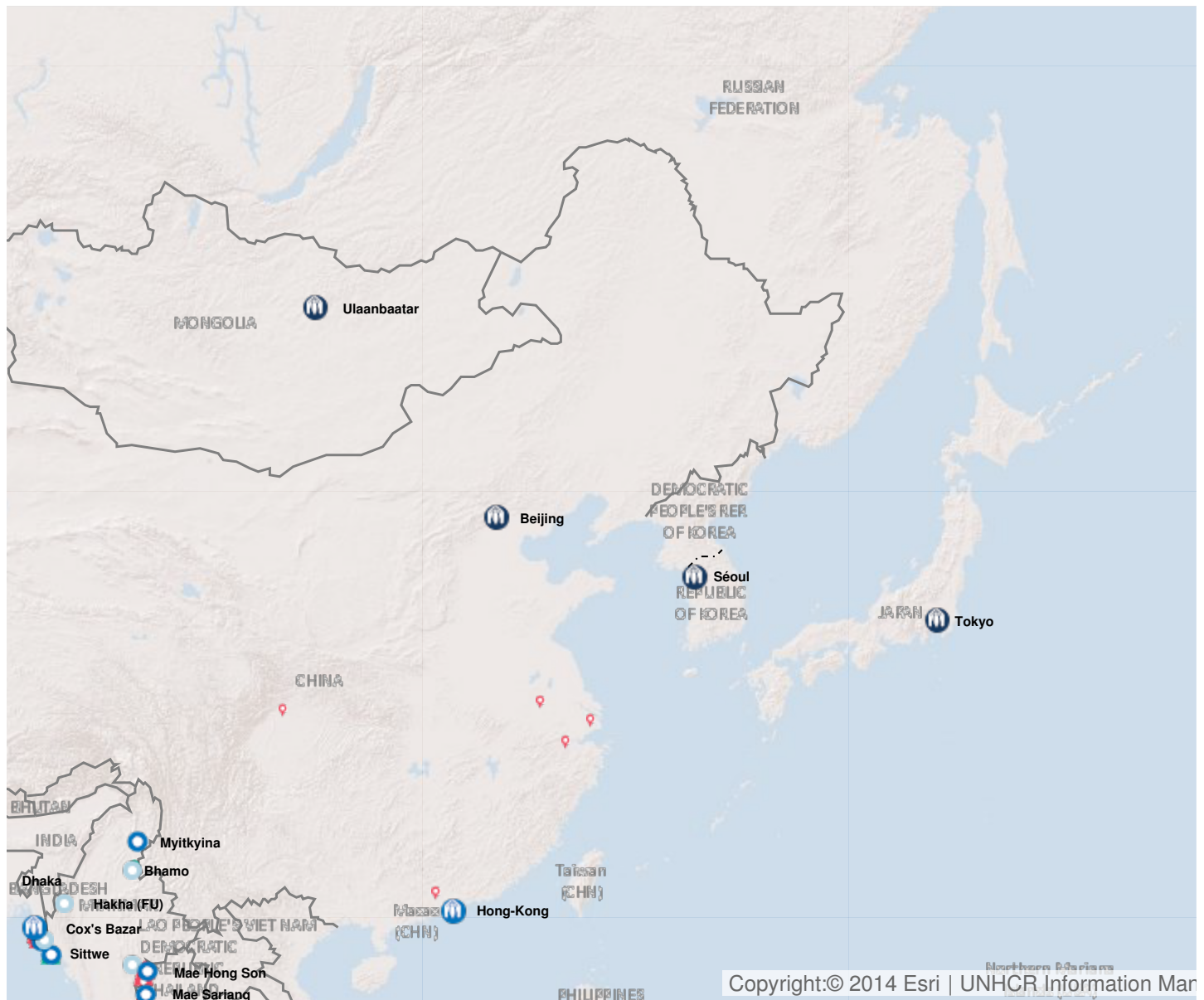


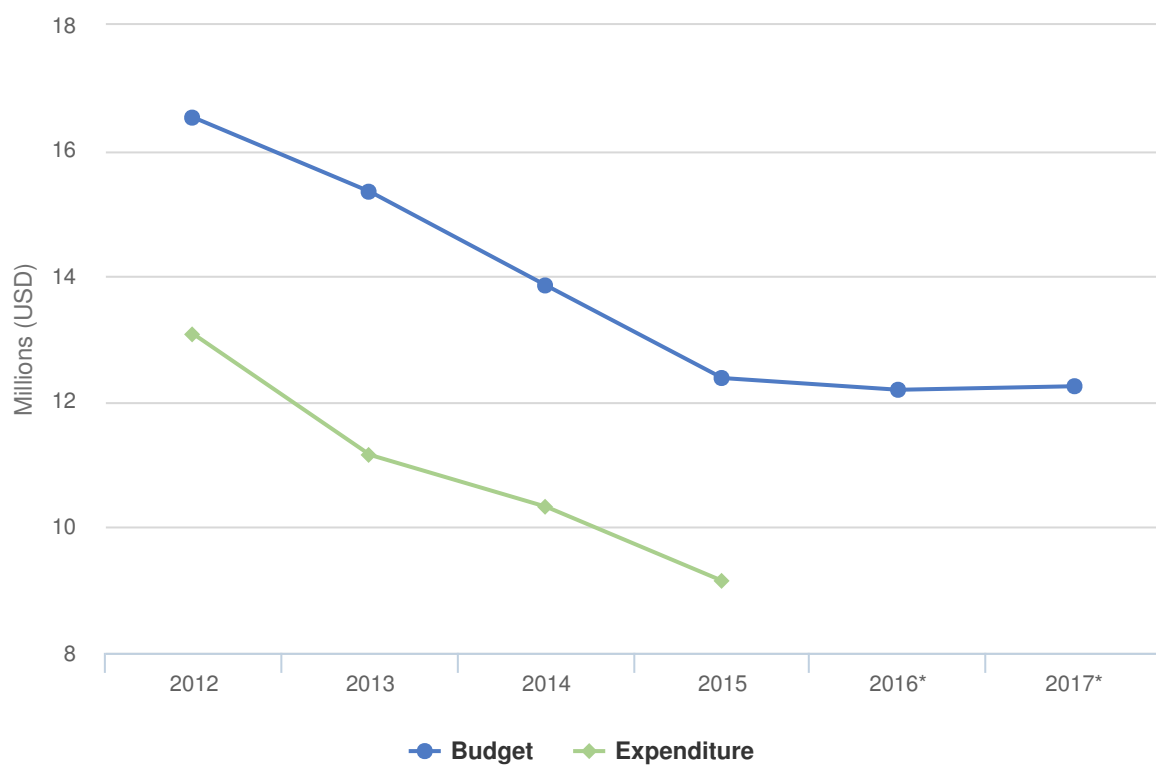
Subregion: East Asia and the Pacific

| Australie | Chine | Japon | Nouvelle-Zélande | Etats des îles du Pacifique | Papouasie-Nouvelle-Guinée | République de Corée |

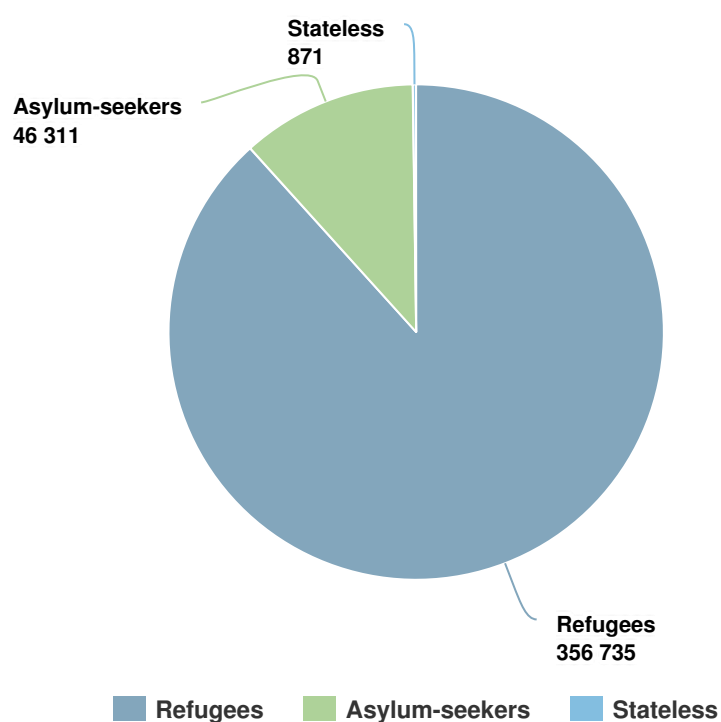


Latest update of camps and office locations **21 Nov 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

Budgets and Expenditure in Subregion East Asia and the Pacific



People of Concern - 2017 [projected]



Environnement opérationnel et stratégie

Les flux mixtes de demandeurs d'asile urbains et de migrants en provenance du Sud-Est asiatique, du Moyen-Orient et de l'Afrique restent au cœur du programme de protection dans cette sous-région. Le HCR maintient le dialogue avec tous les acteurs concernés pour encourager la coopération régionale, prévenir le refoulement, trouver des alternatives à la détention des demandeurs d'asile et décourager l'élaboration de politiques d'asile restrictives.

En Australie, les politiques d'asile ont engendré des défis pour le maintien d'un espace protégé, et notamment le transfert de demandeurs d'asile arrivant par la mer vers des centres offshore de traitement de leurs demandes à Nauru et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, sans aucune perspective d'une solution viable à long terme, et l'interception de navires de demandeurs d'asile en mer. L'Australie a toutefois maintenu la générosité dont elle a toujours fait preuve, en offrant au HCR des places de réinstallation et une aide financière de premier niveau en réponse aux nombreuses crises humanitaires de grande ampleur à travers le monde.

En Nouvelle-Zélande, le cadre général mis en place pour les demandeurs d'asile et les réfugiés reste favorable, avec un programme de réinstallation modeste mais bien géré et un soutien financier régulier au HCR. La législation destinée à dissuader les arrivées par la mer est entrée en vigueur en 2013, mais aucun refoulement n'a été opéré jusqu'à présent.

Les États du Pacifique renforcent leur collaboration en matière de protection pour les réfugiés dans un contexte de mouvements migratoires mixtes en procédant à l'élaboration de politiques et au renforcement des capacités. Le HCR maintient son aide pour l'évaluation des demandes d'asile et le suivi des centres de traitement à Nauru et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le changement climatique et les catastrophes naturelles qui provoquent des déplacements continuent de préoccuper les pays insulaires du Pacifique.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a pris des mesures favorables à l'intégration de réfugiés de Papouasie occidentale, en prévoyant notamment l'exonération du paiement d'un droit de citoyenneté et en procédant à la levée partielle des réserves sur la Convention de 1951. Une meilleure base juridique pour la protection des réfugiés a également été mise en place.

La Chine est en train de devenir un pays de transit et de destination pour des mouvements divers à cause de son importance géographique et économique. L'environnement opérationnel en Chine, y compris dans les régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao (RAS), reste très varié. En 2016, le HCR continuera d'apporter son aide aux autorités en vue de mettre en œuvre la législation nationale pour les réfugiés et pour renforcer la protection de toutes les personnes relevant de son mandat.

Au Japon, le nombre de demandes d'asile a atteint 7 500 en 2015, le chiffre le plus élevé depuis 1982. L'engagement du HCR se concentre sur la mise en place d'un système d'accueil exhaustif des demandeurs d'asile. Le programme formel de réinstallation a été lancé en 2015 après un projet pilote de cinq ans. Au total, 19 réfugiés du Myanmar sont arrivés au Japon en 2015 en provenance de Malaisie et 18 réfugiés seront admis en 2016. En mai 2016, le gouvernement du Japon a annoncé l'admission de 150 étudiants syriens (venant de Jordanie ou du Liban) sur une période de cinq ans. Ce programme sera géré par l'agence japonaise de coopération internationale (JICA).

En République de Corée, le HCR apporte de l'aide technique et assure le suivi de la mise en œuvre de la loi sur les réfugiés de 2013, en portant une attention particulière à l'accès et à la qualité des procédures et évaluations de DSR, ainsi qu'aux conditions d'accueil et de réinstallation. Plus de 600 Syriens ont ainsi obtenu le statut de réfugié humanitaire. En 2015, 22 réfugiés du Myanmar ont été réinstallés en République de Corée dans le cadre du programme pilote de réinstallation et un nombre similaire est attendu en 2016.

Afin de maintenir le soutien du grand public pour le HCR et de répondre aux besoins de protection des personnes

relevant du mandat du HCR, la présence de l'organisation dans la sous-région vise à entretenir des partenariats stratégiques, notamment avec le secteur privé et la société civile. De larges programmes de sensibilisation, d'engagement pour la protection, de communication avec les populations et de levée de fonds seront maintenus.

Interventions et mise en œuvre

En Australie, le HCR se concentrera sur le maintien et le renforcement de l'espace d'asile, sur l'amélioration de la sûreté et la protection contre le refoulement ; sur la promotion et le développement du potentiel de solutions à long terme, ainsi que sur la promotion de la tolérance et la compréhension positive des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Le HCR maintiendra son observation des politiques et des pratiques de détention dans les centres de traitement de Nauru et de Papouasie-Nouvelle-Guinée, afin de veiller à ce que les personnes relevant du mandat du HCR soient traitées selon les normes internationales. À ce jour, les missions de surveillance ont servi à élaborer des recommandations et à alimenter le débat public et bilatéral sur les améliorations des conditions physiques et des cadres juridiques pour les personnes touchées par cette politique.

En Nouvelle-Zélande, le HCR se concentrera sur le maintien et le renforcement de l'espace d'asile et la protection contre le refoulement, sur la promotion et le développement du potentiel de solutions à long terme.

Le HCR joue un rôle de plus en plus essentiel pour renforcer l'asile dans tous les États insulaires du Pacifique ainsi que les initiatives sur l'apatridie, en travaillant avec plusieurs États sur leur adhésion aux Conventions de 1951 et 1954 ainsi que par la mise en œuvre de lois et de procédures. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le HCR maintiendra son engagement en faveur de solutions à long terme pour les réfugiés de Papouasie occidentale, notamment par le biais de l'intégration locale.

Le HCR maintiendra son soutien aux États insulaires du Pacifique pour veiller à ce que tous les réfugiés et apatrides puissent être protégés, aient un statut juridique et des opportunités d'installation locale.

En Chine continentale, le HCR va renforcer sa recherche de dialogue avec le gouvernement par un engagement plus fort et en apportant une aide technique en faveur de la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. En s'appuyant sur la loi administrative de 2013 sur les entrées et sorties, le HCR maintiendra son plaidoyer auprès du gouvernement pour qu'il continue d'assumer l'entière responsabilité de l'enregistrement, de la mise en place de DSR et de solutions durables, conformément aux normes internationales. En RAS de Hong Kong, Chine, le HCR suivra de près la mise en œuvre du mécanisme d'examen unifié et renforcera le soutien nécessaire. En RAS de Macao, Chine, le HCR maintiendra le dialogue avec les autorités et les acteurs locaux pour veiller à la mise en œuvre de la Convention de 1951.

Au Japon, le HCR cherchera à renforcer les perspectives d'intégration des réfugiés en soutenant les mesures destinées à améliorer le système d'asile, en élaborant des procédures de DSR justes et efficaces, et en mettant en place des conditions d'accueil adaptées. Le Bureau maintiendra son soutien au programme de réinstallation et poursuivra ses efforts pour que le Japon adhère aux conventions sur l'apatridie. Le HCR renforcera également son partenariat avec les acteurs du développement, notamment avec la JICA.

En République de Corée, le Bureau poursuivra ses efforts en faveur de l'amélioration du système d'asile et du traitement des réfugiés et demandeurs d'asile ; il renforcera son dialogue avec le gouvernement, la commission nationale pour les droits de l'homme, les ONG et la société civile. Le HCR apporte une aide technique au gouvernement pour la mise en œuvre de la loi sur les réfugiés et se concentre également sur le renforcement de l'autonomie des personnes qui relèvent de son mandat, notamment en encourageant, avec l'aide de ses partenaires, leurs moyens de subsistance. Le Bureau appuiera également les efforts du gouvernement pour mettre en place un programme de réinstallation.

2017 Budget for East Asia and the Pacific | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
Australia Regional Office	2,679,999	0	0	0	2,679,999
China	2,955,086	240,000	0	0	3,195,086
Japan	3,396,541	64,927	0	0	3,461,469
Republic of Korea	1,617,012	102,988	0	0	1,720,000
Regional activities	1,190,299	0	0	0	1,190,299
Total	11,838,937	407,915	0	0	12,246,852
